




Informations de base	
<p><b>2004/0083(CNS)</b></p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004</p> <p>Voir aussi <a href="#">1991/1261(CNS)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 6.40.05.01 Relations avec les pays d'Europe méridionale</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Saint-Marin</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international		BARÓN CRESPO Enrique (PSE)	31/08/2004
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	13/09/2004
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2634	2005-01-18
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Relations extérieures			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/04/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0258 	Résumé
15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

02/12/2004	Vote en commission		Résumé
03/12/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0062/2004</a>	
14/12/2004	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0078/2004</a>	Résumé
14/12/2004	Résultat du vote au parlement		
18/01/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0083(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi <a href="#">1991/1261(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 133 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 308
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/22062

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0062/2004</a>	03/12/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0078/2004</a> JO C 226 15.09.2004, p. 0020-0039 E	14/12/2004	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">COM(2004)0258</a> 	15/04/2004	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0083(CNS) - 15/04/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de coopération et d'union douanière adopté entre la Communauté économique européenne et St-Marin. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil portant sur l'approbation d'un accord. CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord d'union douanière avec St-Marin signé en 1991 et entré en vigueur le 1er avril 2002 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord. C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique. Le texte du protocole négocié avec St-Marin est joint à la proposition.

## Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0083(CNS) - 18/01/2005 - Acte final

OBJECTIF : modifier le précédent accord conclu avec Saint-Marin, afin de tenir compte des nouveaux États membres en tant que parties contractantes.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/663/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision approuvant la conclusion d'un protocole à l'accord de coopération et d'union douanière avec Saint-Marin pour tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004. Le protocole permettra aux dix nouveaux États membres de devenir parties à cet accord, étant donné qu'ils n'étaient pas encore membres de l'Union au moment de sa signature en 1991.

## Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0083(CNS) - 14/12/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la conclusion du Protocole.